

Les personnes handicapées mentales peuvent-elles devenir adultes ?

Pourquoi les personnes handicapées mentales sont-elles si rarement perçues comme des adultes ? Quelles attitudes adoptons-nous fréquemment ? Pourquoi ? Qu'est-ce qui se joue lorsqu'un jeune devient sujet de sa propre vie ? Est-il possible d'agir autrement ? La parole est laissée au docteur Pieter De Reuse, neuropsychiatre qui, en tant que psychothérapeute, reçoit des personnes handicapées mentales.

ANECDOTE

Un jour, une dame me téléphone : « Docteur, je voudrais venir en consultation avec ma petite fille ». Je lui demande : « Quel âge a votre petite fille ? » « 35 ans » me dit-elle !

UNE MULTITUDE D'EXEMPLES

Pourquoi les personnes handicapées mentales adultes sont-elles souvent considérées comme des enfants ?

Ce ne sont pas seulement les parents qui ont une telle attitude : les professionnels aussi. Par exemple, les médecins qui accueillent leurs patients d'un « Bonjour Madame, Bonjour Monsieur », sauf à celui qu'ils interpellent d'un « Bonjour, toi ». Dans un centre de jour où j'ai travaillé, on appelle pudiquement les personnes handicapées les « jeunes », même s'ils sont plus âgés que leurs éducateurs... Les activités qu'on leur donne en journée sont parfois « occupationnelles », plus proches des jeux d'enfants (sans exigence de production) que le travail proprement dit.

UNE BOUCLE

Il y a un risque 'entretenir ce statut d'enfant : si l'entourage perçoit la personne handicapée mentale comme un enfant, il va avoir avec elle des attitudes infantilisantes. Et donc, la personne handicapée mentale va se percevoir elle-même comme un enfant, et va avoir une conduite infantile. L'entourage va se dire alors : « voyez comme elle se conduit, nous avons bien raison de la considérer comme un enfant ». Et la boucle est bouclée.

UN STATUT JURIDIQUE

La société elle-même entre dans ce travers : en Belgique, il existe un statut juridique (loi de 1973) qui a été beaucoup utilisé pour les personnes handicapées mentales et qui l'est heureusement moins aujourd'hui : il s'agit de la mise en minorité prolongée. C'est à dire que les personnes handicapées mentales adultes sont considérées comme des mineurs de moins de 15 ans et sont privées de leurs droits, tant au sujet de leur personne que de leurs biens.

UNE QUESTION RECENTE

Qu'est-ce qu'un adulte ? Les personnes handicapées mentales peuvent-elles devenir adultes ? Si oui, qu'est-ce qui fait que c'est si difficile pour elles de prétendre au statut d'adulte ?

Cette question est assez récente. Autrefois, elles mouraient dans l'enfance ou tout au début de l'âge adulte, et le problème ne se posait pas. Actuellement, elles sont considérées comme des enfants, ou bien comme des vieux (on parle de « vieillissement précoce »). C'est comme si elles échappaient à l'âge adulte.

LES DIFFICULTES

Accepter de voir une personne handicapée mentale devenir adulte, c'est ouvrir le champ à des questions délicates et difficiles à gérer : va-t-elle se rendre compte de son handicap ? Veut-elle vivre seule ? Travailler ? Avoir une vie affective et sexuelle ? Se marier, avoir des enfants ?

Pour les parents, accepter que la personne handicapée mentale a un avenir, peut poser la question angoissante de son devenir : que va-t-elle devenir quand nous ne serons plus là ? Certains parents n'arrivent pas à se projeter dans l'avenir, telle cette mère qui vit en symbiose avec sa fille, et qui me disait : « Si elle meurt, je meurs aussi ».

Il arrive aussi que la personne handicapée mentale tient elle-même à son statut de « petit », et à se faire confirmer comme enfant. Elle a les bénéfices secondaires d'être guidée, protégée. Elle se conforme ainsi à la place que la société lui assigne. J'ai pu remarquer l'anxiété que peut provoquer chez des personnes handicapées mentales le fait de leur demander leur avis, ou de leur parler comme à des adultes.

DES RACINES GRECQUES ET LATINES QUI AIDENT A REFLECHIR

Le mot « enfant » vient du latin « infans » qui veut dire « celui qui n'a pas encore la parole ». C'est, je crois, significatif de la situation des personnes handicapées mentales. Comme ils prennent difficilement la parole, qu'ils ont un vocabulaire réduit ou un défaut de prononciation, on parle souvent à leur place. Personne n'échappe à ce risque : au fond, moi aussi je parle à leur place.

D'autre part, il ne faut pas confondre deux notions : l'autonomie et l'indépendance. L'autonomie, c'est, en grec, « avoir sa loi propre », avoir son désir propre. Tandis que l'indépendance, c'est « ne pas dépendre de ... ».

Actuellement, en Belgique, dans le milieu des professionnels psychosociaux, on présente souvent l'adulte comme celui qui vit seul. On dit aux personnes handicapées mentales : « Vous devez apprendre ceci ou cela pour plus tard quand vous vivrez seuls ». On présente l'âge adulte comme celui de l'indépendance, mais aussi implicitement comme celui de l'isolement. Le *nec plus ultra* devient l'appartement supervisé. D'où la question de certaines personnes handicapées mentales à leurs éducateurs : « Si la vie seul est si bien, pourquoi vivez-vous tous en couples ou en famille ? ».

MES QUESTIONS

On peut se demander si la personne handicapée mentale est heureuse en état de totale dépendance ? Peut-être en partie.

Qui dirige sa vie ? Vu ses limites, et parfois aussi sa passivité, il arrive que des questions aussi fondamentales que : où va-t-elle habiter ? Et avec qui ? soient tranchées sans la consulter, sans l'informer de ses droits ni écouter ses désirs. Si on agit à la place de la personne handicapée mentale sans lui parler, on risque de la traiter comme un objet et de lui faire violence, même si ce n'est pas consciemment voulu.

Je suis souvent frappé de l'ignorance de leur situation dans lesquelles vivent les personnes handicapées mentales, par exemple au niveau financier. Bien sûr, certaines n'intègrent pas les informations à ce sujet ou s'en désintéressent, mais beaucoup d'autres n'ont tout simplement jamais été renseignés à ce propos (alors qu'elles touchent des allocations de handicapés). Sur 3 adultes handicapés qui viennent me voir seuls en thérapie, il y en a un qui paye lui-même sa consultation, un autre qui me donne une enveloppe fermée par sa mère, un troisième pour lequel l'institution où il réside me paye par virement.

MA CONVICTION

Je crois que si l'on veut que la personne handicapée mentale devienne une personne à part entière, un adulte, il faut lui permettre de devenir un sujet, d'exprimer ses désirs.

Concrètement, je crois à l'importance d'associer la personne handicapée mentale aux réunions d'éducateurs, de travailleurs sociaux abordant sa situation. Même si elle ne dit rien, le fait de sa présence fera qu'on parlera autrement d'elle, qu'on puisse être à son écoute ou qu'on essaie d'interpréter ses signes, sa mimique. **Si elle ne parle pas, tout l'art est de prendre la parole pour elle, sans la lui ôter.**

Grandir, devenir adulte, c'est perdre en protection et gagner en liberté. C'est sortir du ventre de sa mère, quitter la chaleur des parents. Mais cette sortie n'aura de sens que s'il y a un développement de la personnalité (devenir sujet) et un nouvel enracinement dans le tissu social.

Dr. Pieter De Reuse